



## **L'Association des Maires Ruraux de France demande la modification du mode de scrutin pour les communes de moins de 3 500 habitants**

Réunis en Assemblée générale le 23 octobre à La Pommeraye (Maine-et-Loire), les maires ruraux de France ont réaffirmé leur volonté de voir modifier les règles relatives au mode de scrutin dans les communes de moins de 3 500 habitants.

A l'unanimité, ils demandent que soit instituées :

- L'obligation d'être candidat pour être élu ou obtenir des voix comptabilisables,
- L'obligation d'avoir été candidat au premier tour pour l'être au second,
- L'obligation de présenter des listes complètes dès lors que le conseil municipal comprend au moins quinze membres,
- L'obligation d'une représentation féminine dans chaque liste présentée.

**En donnant aux électeurs une vision claire des hommes, des équipes et des programmes qui se présentent à leurs suffrages, ces dispositions contribueraient à mettre fin, tout en tenant compte des contraintes des plus petites communes, à ce qui apparaît non pas comme un cadeau offert aux communes rurales mais comme une forme dévoyée caricaturale de la démocratie.**

L'AMRF demande au Gouvernement et aux Parlementaires de soutenir ses propositions afin qu'elles puissent être mises en œuvre dès les prochaines élections municipales.

**Contact : Eric SCHIETSE**

Tel : 04 72 61 77 20

amrf@amrf.asso.fr